

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 39/2020

Séance du 26 septembre 2020



**OBJET : Soutien aux personnels de l'Office National des Forêts en Corse en lutte pour la préservation de leurs missions et de leurs emplois.**

Nombre de membres : **11**  
Afférents au conseil : **11**  
En exercice : **11**

Date de la convocation : 18/09/2020  
Date d'affichage : 18/09/2020  
Ayant délibéré : 9      Votés Pour : 9  
Votés Contre : 0      Abstentions : 0

L'an deux mil vingt, le vingt-six septembre à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame MURRUCCI Karine a été élue secrétaire de séance.

<b>Etaient présents</b>	<b>Etaient représentés</b>
M. MILLO Jean-Luc	M. BRANDIZI Pierre
M. POLI Jean-Baptiste	
M. BRUNETTI Alain	<b>Etaient absents</b>
M. FOATELLI Jean-Claude	M. MARTINO Enzo
M. CASALTA Jean-Philippe	Mme GUIQUET Sandra
M. BASTIANELLI Francis	
Mme MURRUCCI Karine	
M. VANNI Alain	

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'installer un système de surveillance électronique pour la salle polyvalente de la Commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est destinataire d'un courrier de l'intersyndicale des personnels de l'Office National des Forêts (ONF) en Corse.

Monsieur le Maire procède à la lecture dudit courrier dans lequel il ressort notamment que les personnels de l'ONF Corse ne sont plus en capacité de remplir correctement les missions qui leur sont confiées.

En Corse, les effectifs de l'ONF sont passés de 107 personnels en 2008 à 79,5 en 2020.

L'ONF en Corse a déjà subi de trop nombreuses suppressions de postes et sa Direction Générale aurait annoncé de nouvelles suppressions pour les prochaines années. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et des conditions de travaux de ses agents en Corse, et inquiets des conséquences à venir pour la gestion du patrimoine forestier insulaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une délibération de soutien aux personnels de l'ONF en Corse en lutte pour la préservation de leurs missions et de leurs emplois.

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Apporte** son soutien plein et entier aux personnels en lutte.
- **Réaffirme** son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.
- **Déplore** la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.
- **Demande** au Gouvernement français et à la Direction Générale de l'ONF l'arrêt des suppressions d'effectifs à l'ONF en Corse, l'affectation de nouveaux personnels (recrutés sur le marché local) sur les postes vacants, le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,  
Le 26/09/2020

Le Maire  
Jean-Luc MILLO

